



## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Syndicat mixte Artois Mobilités

Séance du jeudi 29 juin 2023

Le jeudi 29 juin 2023 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. David THELLIER 1er viceprésident et de M. Christophe PILCH, 2ème vice-président.

Régulièrement convoqué le: 23 juin 2023

Titulaire(s) présent(s)

d'agglomération deBéthune-Bruay, Artois Lys romane): (communauté **CABBALR** 

M. Jean-Marie MACKE; M. Ludovic IDZIAK; M. Daniel LEFEBVRE; M. Jean-Pierre SANSEN;

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : /

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin): M. Pierre CHÉRET; M. Alain DUBREUCQ;

M. Laurent DUPORGE; M. Dominique RÉAL.

Objet: Approbation conventions relatives à

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR: M. Julien DAGBERT; M. Bruno CHRÉTIEN; M. David THELLIER;

CAHC: Mme Valérie BIEGALSKI; M. Steeve BRIOIS; M. Daniel MACIEJASZ; M. Charly MÉHAIGNERY;

Mme Valérie CUVILLIER; M. Philippe KEMEL; M. Christophe PILCH;

CALL; Mme Estelle SZABO; M. Daniel KRUSZKA; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

délinquance dans les transports publics entre la ville de Noyelles-Godault et la société Artois

la prévention de la

Transdev Gohelle, la Ville de Harnes et la Société

Transdev Artois Gohelle

et la ville de Dourges et société Transdev

CALL: / Artois Gohelle (Point

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR: M. Gaëtan VERDOUCQ; Maurice LECOMTE; M. Jacques SWITALSKI

CAHC: M. Bernard DELIERS;

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR: M. Bernard DELETRE; M. Bertrand LELEU; Mme Sophie DUBY; M. Michel DASSONVAL; CAHC: Mme Kataline BIGOTTE; M. Régis DELATTRE; M. Marcello DELLA FRANCA M. Alain MASSON;

M. Nicolas MOREAUX; Mme Marine TONDELIER;

CALL: M. Alain BAVAY; M. Christian CHAMPIRÉ; Mme Nadine DUCLOY; M. Joachim GUFFROY;

M. Stéphane SIKORA; M. Bruno TRONI; Mme Samia SADOUNE;

Nombre de titulaires en exercice: 21

<u>RÉSULTAT DU VOTE :</u>

Nombre de titulaires présents :

8

Nombre de suppléants

présents :

Pouvoirs: M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Dominique REAL

Suppléances : Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Maurice LECOMTE; M. David THELLIER a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI; M. Bruno CHRETIEN a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ;

Nombre de suppléants votants:

Pouvoir(s): 1

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration: Paskal BARBELETTE; Quentin DENOYELLE; Fabrice SIROP; Stéphanie HUBINET

Nombre total de votants:

13

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Accusé de réception du contrôle de légalité Le:

Publication Le:

Certifié exécutoire

2023/40/CS

RECU EN PREFECTURE le 30/06/2023



### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation des conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la ville de Noyelles-Godault et la société Transdev Artois Gohelle, la Ville de Harnes et la Société Transdev Artois Gohelle et la ville de Dourges et la société Transdev Artois Gohelle

#### Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le contrat de délégation de service public conclu entre Artois Mobilités (anciennement SMT Artois-Gohelle) et la Société Transdev Artois-Gohelle, pour l'exploitation du réseau de transport urbain TADAO;

Vu les projets de conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la ville de Noyelles-Godault et la société Transdev Artois Gohelle et la ville de Dourges et la société Transdev Artois Gohelle, la Ville de Harnes et la Société Transdev Artois Gohelle ;

Considérant qu'Artois Mobilités, le délégataire Transdev Artois-Gohelle et chacune des villes de Noyelles-Godault, de Harnes et de Dourges ont décidé de conclure une convention visant à déterminer les conditions du partenariat en termes de prévention de la délinquance dans les transports publics ;

### Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: APPROUVE les conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la ville de Noyelles-Godault et la société Transdev Artois Gohelle, la Ville de Harnes et la Société Transdev Artois Gohelle, et la ville de Dourges et la société Transdev Artois Gohelle.

Article 2 : AUTORISE le président à les signer et à prendre toute mesure visant à leur exécution.

#### Résultat du vote:

Abstention(s): p

Pour:

Contre:

Fait et délibéré le 29 juin 2023

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités